

DECRET n°72-255 du 27 septembre 1972

chargeant le Sous-Préfet de Pèrèrè, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'Arrondissement de GUINAGOUROU.

<u>AMPLIATIONS</u>	:	
JORD	1	
PCP	5	
SGG	5	
MCP	4	VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
MIS/DAI	10	Présidentiel ;
Ministères	12	VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte
HC	2	du Conseil Présidentiel ;
CS	6	VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives
IAA-DCCT-DN	3	à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
IGF-IB-CF	3	VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du
Gde Chanc.	1	Gouvernement ; et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui
Dtton Stat.	2	l'a modifié ;
DEP-DAGJL	4	VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste
REP +S/Dion	6	des emplois ou charges pour lesquels la nomination est
DI	8	laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°
Trésor	4	70-122/CP du 5 Juin 1970, qui l'a complété ;
DC	5	VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les at-
ACN 2 ACDN	1	tributions des Préfets et Sous-Préfets et déterminant
GEDN-CNI	2	les modalités d'organisation des Services directement
Préfecture	1	placés sous leur autorité ;
S/Préfecture	1	VU le Décret n°71-224 du 18 Novembre 1971, portant nomina-
Intéressés	2	tion de Chefs d'Arrondissements ;
		SUR proposition du Ministre Délégué à la Présidence du
		Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration Territo-
		riale et de la Sécurité ,

DECRETE :

Article 1er.- Sont et demeurent rapportées en ce qui concerne M. Philippe ZIME, les dispositions de l'article 1er du Décret n°71-224 du 18 Novembre 1971.

Article 2.- M. Boni Abdou ZOUMAROU, Sous-Préfet de Pèrèrè, est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'Arrondissement de GUINAGOUROU en remplacement de M. Philippe ZIME, appelé à d'autres fonctions.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 27 septembre 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence
du Conseil Présidentiel, chargé de
l'Administration Territoriale et de
la Sécurité,

Mama AROUNA.

Justin AHOMADGBE-TOMETIN.

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'Educa-
tion Nationale chargé de l'inté-
rim

Edmond DOSSOG-YOVO